

03/2017

**Procès verbal des délibérations
du Conseil municipal de la Commune de REHAINVILLER**

Date de la convocation : 16/02/2017
Date de l'affichage : 28/02/2017

Nombre de conseillers en exercice: 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Transmis au contrôle de légalité le : 27/02/2017

Séance du 23 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois février à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion municipale, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard COINSMANN, Maire.

Sont présents : Gérard COINSMANN, Joël CAPEL, Annick GRAJON, Pierre PAQUOTTE, Hannelore LOUIS, Pascal DIDIER, Anne SZYMCZUK, Nathalie PETITJEAN, Bruno PRONGUE, Anne-Marie COSTA, Sylvaine COCHE, Malik BOULEFRAKH, Martine HALTER.

Sont absents : Jean-Louis SZATMARI et David EVRARD
M. Jean-Louis SZATMARI a donné procuration à Mme HALTER Martine

Mme Nathalie PETITJEAN est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer
Le compte-rendu et le procès-verbal du 10 janvier 2017 transmis n'appellent aucune observation.

N°1 : Finances Locales : Subventions (7.5.2) Demande de Subvention : FFF Terrain et vestiaires de Football

Monsieur le Maire précise que, par courrier du 17 juillet 2015, le District de Meurthe et Moselle demande à la commune de réaliser des travaux de mise en conformité afin que le Club de Football A.S.R.H. puisse évoluer en catégorie 5 à savoir :

- Clôture de l'ensemble des installations en grillage hauteur de 2m avec portails
- Réfection de la main courante

Il précise que le montant des travaux s'élèvent à **26 005.00 € HT soit 31 206.00 € TTC**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal,

Considérant la charge importante que ces travaux vont représenter pour le budget communal,

- **ANNULE** la précédente délibération ayant le même objet du 1^{er} septembre 2016
- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement préconisés par le District de Meurthe et Moselle d'un montant de **26 005.00 € HT soit 31 206.00 € TTC**
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès :
 - de la Ligue de Football Amateur dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.
 - du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide aux communes fragiles
 - de Mme Evelynne Didier, Sénatrice de Meurthe et Moselle,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

N°2 : Finances Locales : Subventions (7.5.2) Demande de subvention : accessibilité de la salle du Foyer Socio-culturel-2

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la mairie et la salle du Foyer Socio-culturel ne répondent plus aux normes d'accessibilité des ERP de 5^{ème} et 4^{ème} catégories et qu'il convient d'engager des travaux dans ce sens.

De plus, il précise que la réhabilitation complète de la salle du Foyer Socio-culturel est rendue nécessaire puisque le toit est vétuste et l'intérieur de la salle est délabré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres le Conseil Municipal :

Considérant la charge que ces travaux vont faire peser sur le budget communal,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de M. Daniel REINER, Sénateur de Meurthe et Moselle afin de réhabiliter la salle du Foyer socio-culturel et d'assurer la mise en accessibilité de l'ensemble du bâtiment (mairie et salle du foyer) dont le montant prévisionnel des travaux est de **283 040.00€**

N°3 : Finances Locales : Subventions (7.5.2) Demande de Subvention : Trottoirs Rue PE Marin-CD

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin d'assurer la sécurité rue Pierre Eugène Marin, et notamment des piétons et des écoliers, il conviendrait de réaliser des travaux de voirie. Ces travaux consisteraient en la création de trottoirs.

Les travaux envisagés permettront d'assurer un cheminement piéton depuis l'école primaire jusqu'à la route départementale. Ceci afin d'éviter que les personnes à mobilité réduite ainsi que les personnes ayant des landaus et des poussettes ne circulent sur la chaussée comme c'est le cas actuellement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal,

Considérant la charge importante que ces travaux vont représenter pour le budget communal,

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement des abords de l'école jusqu'à la route départementale 914. Le montant des travaux s'élève à 38 607.00 €HT
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aides aux communes fragiles.

N°4: Finances Locales : subventions (7.5.2) Demande de subvention : monuments aux morts.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de restaurer le monument aux morts situé rue du Laxatte pour le centenaire de la Grande Guerre en 2018. Celui-ci ayant subi les outrages du temps.

Les travaux de restauration comprendraient l'étanchéité, la restauration des éléments en pierre, le sablage et la réfection de la croix de guerre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

Considérant la charge que ces travaux vont faire peser sur le budget communal,

- **DECIDE** de restaurer le monument aux morts dont le montant prévisionnel des travaux s'élèvent à **13 182.20 HT €**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de M. NACHBAR Philippe, Sénateur de Meurthe et Moselle.

04/2017

**Procès verbal des délibérations
du Conseil municipal de la Commune de REHAINVILLER**

N°5 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1)- autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE Monsieur** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice 2016. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Budget commune :

	<i>Désignation</i>	crédits ouverts 2016 (BP+DM+ RARn-1)	Montant autorisé avant le vote du budget
20	Immobilisations incorporelles	25 100,00 €	6 275,00 €
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 000,00 €	3 875,00 €
2031	Frais d'études	4 500,00 €	2 400,00 €
2051	Concessions et droits similaires	600,00 €	- €
21	Immobilisations corporelles	176 951,00 €	44 237,75 €
2117	Bois et forêts	5 451,00 €	- €
21312	Bâtiments scolaires	6 500,00 €	1 625,00 €
21318	Autres bâtiments publics	8 500,00 €	2 125,00 €
2138	Autres constructions	2 000,00 €	- €
2151	Réseaux de voirie	46 500,00 €	11 362,75 €
21534	Réseaux d'électrification	15 500,00 €	3 875,00 €
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	52 000,00 €	13 000,00 €
2182	Matériel de transport	10 000,00 €	5 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	25 000,00 €	6 250,00 €
2184	Mobilier	4 000,00 €	1 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00 €	- €
23	Immobilisations en cours	143 000,00 €	35 750,00 €
2313	Constructions	113 000,00 €	28 250,00 €
2315	Installation, matériel et outillage techniques	30 000,00 €	7 500,00 €
	Total Général	345 051,00 €	86 262,75 €

N°6 : Environnement (8.8)- Convention avec CROIX ROUGE- ADLIS pour le recyclage

M. le maire informe les conseillers que l'organisation des établissements publics tels que la mairie et les Ecoles produisent beaucoup de papier à recycler.

Il explique que l'association CROIX ROUGE INSERTION-ADLIS met en place une opération de collecte de papier de bureaux en partenariat avec la société GRENNFIELS ARJOWIGGINS. Il propose d'adhérer à cette opération qui est gratuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE Monsieur** le maire à signer la convention de partenariat entre l'Association CROIX ROUGE INSERTION- ADLIS concernant le recyclage des papiers de bureaux.

N°7 : Environnement (8.8)- Avis sur la demande d'autorisation unique concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Métropole du Grand Nancy dispose de deux arrêtés d'autorisation pour l'épandage de ses boues biologiques (déshydratées et séchées) de la station d'épuration du GRAND NANCY.

Des modifications doivent être apportées à ce plan d'épandage, cela entraîne le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation avec instruction par les services départementaux et une enquête publique. Cette enquête publique se déroule du 30/01/2017 au 01/03/2017.

Monsieur le maire précise que le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur la présente demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** à la demande d'autorisation unique concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy au motif que certaines parcelles concernées sont incluses ou en limite du périmètre de protection rapprochée du captage de la Source de la Fontaine Bénite, Captage Grenelle.

N°8 : Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Privé (3.6) Programme de travaux 2017

Monsieur CAPEL Joël, Adjoint au maire en charge de la gestion de la forêt communale indique aux conseillers que le programme d'actions au titre de l'année 2017 est parvenu en mairie.

Celui-ci concerne des travaux sylvicoles :

- Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement sur les parcelles 12 et 13 pour un montant de **7 260.00€ HT**.
- Dépressage de régénération sur la parcelle 17 pour un montant de **4 310.00 € HT**

Au vu des tarifs proposés par l'O.N.F, Il propose de soumissionner la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le programme de travaux
- **DECIDE** de soumissionner ces travaux et de demander un devis à l'O.N.F concernant la maîtrise d'œuvre des travaux.

N° 9 : Finances Locales : Subventions: Subventions inférieurs à 23 000€ (7.5.2) : Subventions aux Associations 2017

Monsieur le Maire informe les conseillers que plusieurs demandes de subventions sont parvenues en mairie.

Mme Martine HALTER et M. BOULEFRAXH Malik, membres de Familles Rurales, sont sortis lors du vote de la subvention à Familles Rurales.

Mme COSTA Anne-Marie, Membre du Club du 3^{ème} âge est sortie de la salle lors du vote de la subvention.

(.../...)

Procès verbal des délibérations du Conseil municipal de la Commune de REHAINVILLER

(.../...) N°9 Suite

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE, à 14 VOIX POUR,** d'octroyer des subventions aux associations suivantes pour l'année 2017

- Association « A nos p'tits Ecoliers »	300 €
- Association des anciens combattants	135 €
- Association ASRH FOOT	1 400 €
- Association En Marche pour Théo	150 €

➤ **DECIDE, à 13 VOIX POUR,** d'octroyer une subvention à l'association suivante pour l'année 2017

- Association Club du 3 ^{ème} Age Rehainvillois	800 €
--	-------

➤ **DECIDE à 11 VOIX POUR,** d'octroyer une subvention à l'association Familles Rurales Rehainvilloises pour l'année 2017 de

1 500 €

N°10 : Finances Locales : Subventions inférieures à 23000 (7.5.2) NAP convention CAF 2017-2020

Monsieur le maire informe les conseillers que dans le cadre des Nouvelles Activités Pédagogiques, la Caisse d'Allocations Familiales accorde une aide financière à la commune.

Une convention de prestations de services est parvenue en mairie afin de renouveler la convention précédente. Aussi il conviendrait de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de prestations de services avec la CAF de Meurthe et Moselle concernant les Nouvelles Activités Périscolaires et tout document relatif à cette prestation. Cette convention est conclue du 01/01/2017 au 31/12/2020.

N° 11 : Environnement (8.8) : convention SOC EST pour le réseau AEP

Monsieur le maire propose au conseil municipal de conclure un contrat de maintenance avec l'entreprise SOC EST de TOUL, concernant l'entretien et le fonctionnement du système de traitement de l'eau potable et notamment du traitement au carbonate de soude.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de prestations de services avec l'entreprise SOC EST de TOUL pour un montant de 700 € HT annuel. Ce contrat est valable pour une durée de un an et est reconductible de manière expresse.

Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé sur les parcelles suivantes :

- ZA 185 située 10 rue Derrière la Ville et appartenant à M. BLAETTER Jérémy.
- ZA 252, située au 28 Le Fonteny appartenant M. PELLETIER Nicolas et HANEN Cathe-Lyn
- ZA 587 située 27 rue Barbelin appartenant à NEXITY FONCIER CONSEIL
- D170 situé 7 1 rue Gambetta appartenant à M. ISSELE Noël

Questions et informations diverses :

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

N°1 : Finances Locales : Subventions (7.5.2) Demande de Subvention : FFF Terrain et vestiaires de Football

N°2 : Finances Locales : Subventions (7.5.2) Demande de subvention : accessibilité de la salle du Foyer Socio-culturel-2

N°3 : Finances Locales : Subventions (7.5.2) Demande de Subvention : Trottoirs Rue PE Marin-CD

N°4 : Finances Locales : subventions (7.5.2) Demande de subvention : monuments aux morts.

N°5 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1)- autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

N°6 : Environnement (8.8)- Convention avec CROIX ROUGE- ADLIS pour le recyclage

N°7 : Environnement (8.8)- Avis sur la demande d'autorisation unique concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy

N°8 : Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Privé (3.6) Programme de travaux 2017

N°9 : Finances Locales : Subventions: Subventions inférieures à 23 000€ (7.5.2) : Subventions aux Associations 2017

N°10 : Finances Locales : Subventions inférieures à 23000 (7.5.2) NAP convention CAF 2017-2020

N°11 : Environnement (8.8) : convention SOC EST pour le réseau AEP

Gérard COINSMANN, Maire	Joël CAPEL	Annick GRAJON	Pierre PAQUOTTE
Hannelore LOUIS	Anne-Marie COSTA	Bruno PRONGUE	Nathalie PETITJEAN
Sylvaine COCHE	Pascal DIDIER	Anne SZYMCZUK	David EVRARD
Malik BOULEFRAKH	Martine HALTER	Jean-Louis SZATMARI	